

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2019

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME PARENT CAROLINE
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Vos références

Numéro fiscal : 13 41 297 580 252 C

Référence du document : 20 A8 2115395 67

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Numéro FIP 210 10 83 6983437789 4

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 21/04/2020

Somme qu'il vous reste à payer

1 688,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2020 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 86875

Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1		Enfant(1)	Total
Salaires.....	90478		0	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 9048			
Pensions alimentaires perçues.....			4800	
Abattement spécial de 10%.....			- 786	
Salaires, pensions, rentes nets.....	81430		4014	85444
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				936
Revenu brut global.....				
				86380
CSG déductible.....				- 44
Revenu imposable.....				
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	539
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 16081
Impôt avant réductions d'impôt.....				16081
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			153	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 153
Impôt proportionnel.....				+ 69
Impôt total avant crédits d'impôt.....				
				15997
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	69		69	- 69
Emploi salarié à domicile.....	4925		4925	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2463

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
C	T	2							2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

>>> Suite de votre avis

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		13465
---	--	-------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus fonciers nets ⁴⁵	936	936
BASE IMPOSABLE.....	936	936
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	91	70

Total des prélèvements sociaux nets.....		161
--	--	-----

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....		64
--	--	----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû : ⁵³		13465
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :.....	-	13199
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :.....	-	82
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....		1438

Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....		1622
---	--	------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus : ⁵³	91	70
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :.....	-	54

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

>>> Suite de votre avis

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

37

29

Solde des prélèvements sociaux 2019 :

66

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....

1688

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

86875

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

62

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....

477

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 1

23192

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

6038

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 6177

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 6705

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 8143

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 27063